

ST GREGOIRE DU VIEVRE
église

Copie conforme
à l'original

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE HAUTE-NORMANDIE

ARRETE - M.H. - 2008 - N° 4

portant inscription de l'église Saint-Grégoire à Saint-Grégoire-du-Vieuvre (Eure) au titre des monuments historiques ;

Le Préfet de la région de Haute-Normandie,

Vu le code du patrimoine, livre VI , titres 1 et 2

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de la région de Haute-Normandie entendue en sa séance du 6 décembre 2007 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église Saint-Grégoire à Saint-Grégoire-du-Vieuvre (Eure), présente un intérêt architectural et historique suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Est inscrite au titre des Monuments Historiques l'église Saint-Grégoire à Saint-Grégoire-du-Vieuvre (Eure), en totalité.

située sur la parcelle n° 364 d'une contenance de 2 a 70 ca, figurant au cadastre section B et appartenant à la commune depuis une date antérieure au 1er janvier 1956 dont le numéro de SIRET est 212 705 503 000 10.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

ARTICLE 4 - Il sera notifié au préfet du département et au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ROUEN, le 16 JUIN 2008

Le Préfet de Région

Michel

Michel THÉNAULT

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Département :
27
Commune :
ST-GREGOIRE-DU-VIEVRE (550)

Section : 0B02
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 23-05-2008

Numéro d'ordre du registre de constatation des droits:
CENTRE DES IMPÔTS FONCIER
Cachet du service d'origine
DE PONT-AUDEMER
Hôtel des Impôts
Avenue de l'Europe
27507 PONT-AUDEMER CEDEX
Téléphone : 02.32.56.71.27
Télécopie : 02.32.56.70.76
e-mail : cdif.pont-audemer@dgi.finances.gouv.fr

Service du Cadastre

Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé à la date du : ____ / ____ / ____
A _____
Le _____
L' _____

Recréation tous les jours de 8h45 à 12h et de 14h50 à 16h30 ou sur rendez-vous

